

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

**DELIBERATION**

**NOMENCLATURE PREFECTURE :** 8.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
**OBJET :** APPROBATION DU SCHEMA D'OBJECTIFS STRATEGIQUES RELATIF A LA REDYNAMISATION DU SECTEUR DU GRAND VALDOLY (MONTGERON/VIGNEUX-SUR-SEINE)

- Total : 56** L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le trois avril, s'est assemblé à l'Espace René Fallet - 29 bis avenue Jean Jaurès à Crosne (91560) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents : 40** Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET ; Fouad SARI
- Représentés : 15** Gabin ABENA représenté par Fouad SARI ; Monique BAILLOT représentée par Dominique DEVERNOIS ; Thierry BATESTI représenté par Laurent ROUSSET ; Gilles CARBONNET représenté par Jean-Claude LE ROUX ; Sylvie CARILLON représentée par Françoise NICOLAS ; Céline CIEPLINSKI représentée par Christophe CARRERE ; Christine COTTE représentée par Romain COLAS ; Sylvie DONCARLI représentée par Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT ; Fabrice GAUDUFFE représenté par Gaëlle BOUGEROL ; Faten HIDRI représentée par Richard PRIVAT ; Colette KOEBERLE représentée par Joël GRUERE ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Jocelyne FALCONNIER ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON ;
- Absents : 01** Benjamin DONEKOGLU ;

2025-022

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
Gaëlle BOUGEROL

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))  
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 23/04/2025

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

## DELIBERATION

2025-022	APPROBATION DU SCHEMA D'OBJECTIFS STRATEGIQUES RELATIF A LA REDYNAMISATION DU SECTEUR DU GRAND VALDOLY (MONTGERON/VIGNEUX-SUR-SEINE)
----------	--

**VU** la note explicative et de synthèse du Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

**VU** l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

**VU** le courrier du 2 février 2023 de la Communauté d'agglomération synthétisant les conclusions de la stratégie opérationnelle de développement économique,

**CONSIDERANT** que la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine assure dans le cadre de ses compétences obligatoires la mise en œuvre d'actions de développement économique sur son territoire,

**CONSIDERANT** que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire,

**CONSIDERANT** que la CAVYVS a engagé en avril 2022 une stratégie opérationnelle de développement économique (SODE) qui doit permettre notamment de renforcer l'écosystème productif local,

**CONSIDERANT** que cette stratégie inclut dans son périmètre le secteur dit du « Grand Valdoly », situé sur les communes de Montgeron et Vigneux-sur-Seine,

**CONSIDERANT** la délibération n°2024-005 prise par la Communauté d'agglomération en date du 8 février 2024 prenant en compte le projet d'aménagement du pôle économique du Grand Valdoly,

**CONSIDERANT** l'étude menée en 2024 ayant pour objet la requalification du pôle économique du « Grand Valdoly » à travers un projet global de développement et de redynamisation,

**CONSIDERANT** que cette étude a débouché sur la production d'un schéma d'objectifs stratégiques annexé à la présente délibération permettant de définir une stratégie séquencée et spatialisée relative à la transformation du secteur Grand Valdoly à Montgeron et Vigneux-sur-Seine,

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire, Développement économique, Mobilités et Travaux entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 voix s'abstenant (C. CARRERE, F. GUIGNARD, E. BASSET, C. CIEPLINSKI (pouvoir à C. CARRERE))**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** le schéma d'objectifs stratégiques pour la redynamisation du secteur Grand Valdoly annexé à la présente délibération.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes afférents à ce dossier,

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,